



Novembre 2020
N°2

Chers habitants de Saint Ythaire,

Aujourd'hui, Il va de soi, que les interdictions d'ordre public et les obligations liées à la sécurité sanitaire perturbent nos systèmes de vie. En ces temps difficiles, il convient encore plus d'entretenir une convivialité à distance avec ceux qui nous sont chers, avec le voisinage, sans oublier nos aînés souvent prisonniers du confinement. Un petit sourire, même derrière un masque, est toujours réconfortant. Alors, en attendant des temps meilleurs, protégez-vous, et portez-vous bien.

Mais que s'est-il dit au conseil municipal du jeudi 5 novembre 2020 ?

Coté Finances...

- La commune dispose d'un solde de contribution à travaux émanant du Fond de Concours de la Com-Com du Clunisois. Ces subventions restantes doivent être engagées avant 2021.
- **Il a été décidé d'affecter ce montant aux travaux de reprises des fossés eaux pluviales à Montagny** pour lesquels nous avons déjà un devis.
- Le conseil mandatera **une étude plus large des écoulements des eaux pluviales sur l'ensemble de la commune**. Nous reparlerons de cette étude dans quelques temps.
- Le conseil Municipal inscrit au budget de 2021 **l'enfouissement de l'éclairage public et des réseaux téléphone à Montagny, pour un montant de 19.455€ TTC**, subventionné à hauteur de 50% pour l'électricité, et une subvention non définie pour la téléphonie (maximum de 50% de la dépense).

Coté Technique...

Plusieurs études ont été lancées par l'équipe de Thierry Gillot, afin de mesurer les coûts, les délais, et les alternatives liées aux travaux nécessaires et souvent urgents dans notre commune. Il en découlera une planification et des inscriptions au budget communal pour 2021 et au-delà.

- Etude pour travaux d'élagage et d'entretien des chemins communaux : sous-traitance externes, mutualisation avec d'autres communes ou dotation de moyens propres ?
- Déneigement : protocole avec une autre commune.
- Voirie : dans le cadre du groupement de 14 communes du clunisois, analyse de l'état des routes du village et établissement des montants de réfection et de réparation pour inscription au budget communal 2021.
- Mais aussi entre autres : étude de limitation de vitesse des véhicules dans la traversée du bourg et de Bierre, travaux de réfection du bas-côté sud de l'église.

Coté Communication...

Le Conseil approuve la proposition d'Antoine Estève et de la commission communication d'octroyer cette année **des subvention aux associations** en respectant le cadre du budget 2020, soit **70 € pour chacune : les Chasseurs, les Festivaux, le Club de L'amitié, Loisirs et détente, Pompiers de Saint Gengoux/Joncy. Pour 2021, les associations devront faire une demande à la mairie.**

Coté Vie locale...

Les idées fusent dans la commission animée par Murielle Gaudillère, malheureusement suspendues aux directives préfectorale liées au Covid. En conséquence, **la commémoration du 11 novembre a été réduite à la dépose d'une gerbe par le conseil municipal. La distribution de sapins dans le village reste à confirmer.** Enfin, comme la commission est dans l'impossibilité d'organiser **le repas de Noel des aînés, il sera remplacé par un panier garni** composé de produits locaux.

La journée citoyenne s'est déroulée le samedi 24 octobre, réunissant une trentaine de personnes pour nettoyer le cimetière, les lavoirs, le monument aux morts et le parking. Le reportage paru dans le JSL est en ligne sur le site de la mairie.

Et encore...

* Vous pourrez lire le compte rendu complet de la séance du Conseil municipal sur le site de la mairie, sur les tableaux d'affichage de la commune ou avoir une copie sur simple demande à la mairie.

* Il est encore temps de **vous inscrire à une commission municipale**, et ainsi participer davantage encore à la vie locale de notre village, tout en aidant le Conseil Municipal dans les choix des orientations futures.

* Nous vous rappelons que, malgré le confinement, **la mairie reste ouverte aux heures et jour habituels, mais sur rendez-vous.**